



PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Franklin tenue le 2 mars 2026 à 19 h 00 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé, sous la présidence de M. Yves Métras, maire.

Sont présents (es) : Mme Sophie Vincent
M. Simon Brennan
M. Mark Blair
M. Daniel Thibault, arrive à 19 h 05
Mme Marie-Élaine Morin

Est absente : Mme Lyne McKenzie / Absence motivée

Mme Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie est aussi présente.

RÉSOLUTION NO. 2026-03-042

1_ OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir été dûment convoqués par la directrice générale et greffière-trésorière, au moyen d'un courrier électronique faisant foi de cette convocation;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires à la prise de décision ont été envoyés par courrier électronique aux membres du conseil au moins 72 heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 00 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-03-043

2_ NOMINATION SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une secrétaire d'assemblée;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil procède à la nomination de Mme Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie, à titre de secrétaire, et ce pour la présente séance;

ET QU'elle soit autorisée à rédiger le procès-verbal et à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette fonction pour ladite séance.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-03-044

3_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance régulière**
- 2. Nomination secrétaire de l'assemblée**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption de procès-verbaux**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026
- 5. Période de questions**
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche Marie-Pier Bouchard - Préposée à l'urbanisme, poste saisonnier
 - 6.2 Embauche John Babanicos - Préposé à l'écocentre et à l'entretien ménager
- 7. Administration générale**
 - 7.1 Approbation des paiements émis, comptes à payer et salaires
 - 7.2 Adoption du règlement no. 445-2026 relatif sur le traitement des élus (es) municipaux
 - 7.3 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement #446-2026 relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable
 - 7.4 Dépôt et adoption du projet de règlement #446-2026 relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable
 - 7.5 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement #447-2026 relativement à la vidange des fosses septiques
 - 7.6 Dépôt et adoption du projet de règlement #447-2026 relativement à la vidange des fosses septiques
 - 7.7 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement #448-2026 sur l'occupation et l'entretien des immeubles
 - 7.8 Dépôt et adoption du projet de règlement #448-2026 sur l'occupation et l'entretien des immeubles
 - 7.9 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement #449-2026 de type parapluie décrétant des dépenses relatives à la réfection et construction de bâtiments municipaux ainsi que des travaux de voirie et un emprunt de 2 250 000 \$
 - 7.10 Dépôt et adoption du projet de règlement #449-2026 de type parapluie décrétant des dépenses relatives à la réfection et construction de bâtiments municipaux ainsi que des travaux de voirie et un emprunt de 2 250 000 \$
 - 7.11 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement 450-2026 constituant un comité consultatif d'urbanisme du projet de règlement 450-2026 constituant un comité consultatif d'urbanisme
 - 7.12 Dépôt et adoption du projet de règlement 450-2026 constituant un comité consultatif d'urbanisme du projet de règlement 450-2026 constituant un comité consultatif d'urbanisme
 - 7.13 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement #272-24 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones, l'aménagement de terrains, plantations d'arbres et autres
 - 7.14 Dépôt et adoption du projet de règlement #272-24 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones, l'aménagement de terrains, plantations d'arbres et autres

- 7.15 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement #451-2026 établissant un Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
- 7.16 Dépôt et adoption du projet de règlement #451-2026 établissant un Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
- 7.17 Politique de gestion des plaintes - Adoption
- 7.18 Convention d’aide financière PRHLM – OH Saint-Laurent – Nomination signataires
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1 Acquisition – Équipements incendie
 - 8.2 Adoption et signature – Entente intermunicipale bonifiée relative au service régional en prévention des incendies 2026-2029
- 9. Transports et voirie**
 - 9.1 Aliénation et mise en vente – Souffleur à neige Erskine
- 10. Hygiène du milieu**
 - 10.1 Dépôt rapport d’activités de la technicienne en assainissement des eaux janvier 2026
 - 10.2 Bilan 2024 gestion de l’eau – Stratégie d’économie d’eau potable
 - 10.3 Aqua-Data - Offre de services recherche de fuites réseau d’aqueduc
 - 10.4 Mandat appel d’offres sur invitation – Compteur d’eau
- 11. Urbanisme et environnement**
 - 11.1 Nomination – Membres du C.C.U.
- 12. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 12.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
 - 12.2 Soumissions réparation dek hockey et ajout de cage
- 13. Développement économique**
- 14. Correspondance**
 - 14.1 Demande modification guide TECQ 2024-2028 et sollicitation d’appui
- 15. Divers**
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**

Adoptée à l’unanimité

4_ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2026-03-045

4.1_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

D’ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé et que tous les membres du conseil présents attestent l’avoir lu et le déclarant conforme aux prises de décision.

Adoptée à l’unanimité

5_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d’amorcer la période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s’identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s’adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu’ils s’efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En

contrepartie, il souligne que le conseil s'attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

6_RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2026-03-046

6.1_EMBAUCHE MARIE-PIER BOUCHARD – PRÉPOSÉE À L'URBANISME, POSTE SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire combler un poste de préposé à l'urbanisme, pour la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été affichée à cette fin;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures et les recommandations de la direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault

APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent

Et **RÉSOLU**

DE retenir la candidature de Mme Marie-Pier Bouchard à titre de préposée à l'urbanisme pour la période estivale 2026 et d'assumer les frais d'adhésion au montant de 55 \$ à la COMBEQ à titre de membre étudiant.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2026-03-047

6.2_EMBAUCHE JOHN BABANICOS – PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE ET À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire combler un poste de préposé à l'écocentre et à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été affichée à cette fin;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures et les recommandations de la direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

DE retenir la candidature de M. John Babanicos à titre de préposé à l'écocentre et à l'entretien ménager à compter du 30 mars 2026, selon les conditions prévues à son contrat de travail.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour officialiser cette embauche.

Adoptée à l'unanimité

7_ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. 2026-03-048

7.1_APPROBATION DES DÉBOURSÉS, COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la liste des dépenses du mois, et ce pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon les listes déposées à la séance régulière du 2 mars comme suit :

Liste des comptes à payer au 2 mars 2026	153 645.65 \$
Liste des salaires émis entre le 1 ^{er} et 28 février 2026	44 910.19 \$
Liste des paiements émis du 4 février au 1 ^{er} mars 2026	39 764.80 \$

QUE les présentes listes soient reconnues comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal et qu'elles soient dument conservées dans le registre prévu à cet effet, sans être annexé au procès-verbal.

Je, Claudine Beaudin, secrétaire, certifie qu'il y a des fonds nécessaires pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-03-049

7.2_ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445-2026 RELATIF SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement numéro 445-2026 ont été déposés à la séance régulière du 12 janvier 2026;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

QUE le règlement numéro 445-2026 sur le traitement des élus (es) municipaux soit adopté tel que présenté et annexé à la présente séance pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

7.3_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 446-2026 RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU EN VUE DE MESURER LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Mark Blair que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « *Règlement numéro 446-2026 relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable* ».

RÉSOLUTION NO. 2026-03-050

7.4_DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 446-2026 RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU EN VUE DE MESURER LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), exige l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI);

ATTENDU QUE le MAMH exige également que la Municipalité de Franklin effectue un échantillonnage afin d'évaluer la consommation d'eau dans les

immeubles résidentiels par le biais de l'installation de compteurs d'eau sélectionnée aléatoirement;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 446-2026 relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

7.5_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2026 RELATIVEMENT À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Daniel Thibault que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « *Règlement numéro 447-2026 relativement à la vidange des fosses septiques* ».

Ce règlement est de protéger la santé publique et de préserver la qualité de l'environnement et s'assurer de la vidange de l'ensemble des fosses septiques.

RÉSOLUTION NO. 2026-03-051

7.6_DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2026 RELATIVEMENT À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 447-2026 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 447-2026 relativement à la vidange des fosses septiques. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

7.7_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme Sophie Vincent que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « *Règlement numéro 448-2026 sur l'occupation et l'entretien des immeubles.* »

Ce règlement vise à assurer des conditions de logement adéquates, à encadrer l'occupation et l'entretien des bâtiments et à permettre l'intervention municipale en cas de mauvais entretien ou d'abandon, tout en protégeant les immeubles patrimoniaux.

RÉSOLUTION NO. 2026-03-052

7.8_DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 448-2026 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 448-2026 sur l'occupation et l'entretien des immeubles. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

7.9_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449-2026 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES À LA RÉFECTION ET CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE DES TRAVAUX DE VOIRIE ET UN EMPRUNT DE 2 250 000 \$

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Mark Blair que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « Règlement numéro 449-2026 de type parapluie décrétant des dépenses relatives à la réfection et construction de bâtiments municipaux ainsi que des travaux de voirie et un emprunt de 2 250 000 \$. »

RÉSOLUTION NO. 2026-03-053

7.10_DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449-2026 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES À LA RÉFECTION ET CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE DES TRAVAUX DE VOIRIE ET UN EMPRUNT DE 2 250 000 \$

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 449-2026 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 449-2026 de type parapluie décrétant des dépenses relatives à la réfection et construction de bâtiments municipaux ainsi que des travaux de voirie et un emprunt de 2 250 000 \$. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

7.11_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 450-2026 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Daniel Thibault que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « Règlement numéro 450-2026 constituant un comité consultatif d'urbanisme.»

Ce règlement vise à abroger le règlement numéro 352 et à modifier la constitution du Comité consultatif d'urbanisme afin d'en assurer le bon fonctionnement.

RÉSOLUTION NO. 2026-03-054

**7.12_DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 450-2026
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 450-2026 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 450-2026 constituant un comité consultatif d'urbanisme. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

**7.13_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-24
MODIFIANT LES DISPOSITIONS QUANT AUX USAGES DANS CERTAINES ZONES,
L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS, PLANTATIONS D'ARBRES ET AUTRES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Daniel Thibault que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « Règlement numéro 272-24 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones, l'aménagement de terrains, plantations d'arbres et autres.»

RÉSOLUTION NO. 2026-03-055

**7.14_DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-24
MODIFIANT LES DISPOSITIONS QUANT AUX USAGES DANS CERTAINES ZONES,
L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS, PLANTATIONS D'ARBRES ET AUTRES**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 272-24 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 272-24 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones, l'aménagement de terrains, plantations d'arbres et autres. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

**7.15_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 451-
2026 ÉTABLISSANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Mark Blair que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « Règlement numéro 451-2026 établissant un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), dans trois zones définies de la municipalité.

RÉSOLUTION NO. 2026-03-056

7.16_ DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 451-2026 ÉTABLISSANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 451-2026 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault

APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 451-2026 établissant un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-03-057

7.17_ POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se doter d'une politique de gestions des plaintes formulées par les citoyens et usagers;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER la politique de gestion des plaintes telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-03-058

7.18_ CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME PRLHM, VOLET 1 – NOMINATION SIGNATAIRES

ATTENDU QUE par le décret no 830-2023 du 17 mai 2023, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), visant à assurer une offre de HLM de qualité pour les ménages à faible revenu;

ATTENDU QUE le programme finance des travaux de rénovation ou de reconstruction d'HLM dont les ententes conclues entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la SHQ sont échues ou qui n'y étaient pas assujettis;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent est réputé admissible au programme et que les municipalités partenaires doivent y contribuer financièrement;

ATTENDU QUE l'aide financière requiert la signature d'une convention tripartite couvrant l'ensemble des projets admissibles, incluant les lettres d'intention et d'engagement de la SHQ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan

APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent

Et **RÉSOLU**

QUE ce conseil nomme M. Yves Métras, maire et Mme Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière à titre de représentants de la

Municipalité de Franklin, dûment autorisés à signer ladite convention d'aide financière tripartite du programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) volet 1 – soutien à des travaux de rénovation.

Adoptée à l'unanimité

8_SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION NO. 2026-03-059

8.1_ACQUISITION – ÉQUIPEMENTS INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie M. Maxime Maheux souhaite acquérir les items suivants :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PRIX (AVANT TXS)
L'Arsenal	Habits de combat (3X)	9 642.04 \$
Boivin & Gauvin	Casques NFPA (4), visières, attache de cou, bavolet noir	2 238.08 \$
Jalec Comm.	Radio de communication Pompiers et PR	2 399.00 \$
L'Arsenal	Bottes de pompier viking	555.00 \$
Tan-Ex	Tags de dénombrement	489.20 \$
	TOTAL	15 323.32 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER les soumissions, tel que défini dans le tableau pour un montant de 15 323.32 \$.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-03-060

8.2_ADOPTION ET SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE BONIFIÉE RELATIVE AU SERVICE RÉGIONAL EN PRÉVENTION DES INCENDIES 2026-2029

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a proposé une offre de service régional en prévention des incendies répondant aux programmes obligatoires prévus aux *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie 2001 (RLRQ, S-3.4, r. 2.)*, adopté en 2022, résolution numéro 10197-12-22.

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une entente intermunicipale afin d'encadrer l'offre de service régional en prévention des incendies, adoptée en 2023, résolution 10291-03-23 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a adhéré au service régional de prévention des incendies et à l'entente intermunicipale encadrant ce service, en 2023, résolution numéro 127-06-2023 pour une période de trois (3) ans (2023-2026), renouvelable automatiquement par période successive de trois (3) ans ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a révisé les *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie en mars 2025 (RLRQ, S-3.4, r. 2.1.)*, lesquelles modifient les obligations municipales en matière de prévention des incendies ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit bonifier l'entente intermunicipale encadrant le service régional de prévention des incendies afin d'y inclure les nouvelles obligations en matière de prévention des incendies découlant des *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie 2025 (RLRQ, S-3.4, r. 2.1.)* et de prévoir l'embauche d'une deuxième ressource régionale en prévention des incendies ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin désire se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1.)* ou, le cas échéant, des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19.)* afin de conclure une entente relative au service régional de prévention des incendies ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin souhaite adhérer à l'entente intermunicipale bonifiée pour une durée de trois (3) ans, à compter du 1er avril 2026, afin de bénéficier des services régionaux en prévention des incendies offerts par la MRC du Haut-Saint-Laurent

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Franklin adhère à l'Entente intermunicipale bonifiée 2026-2029 – Service régional de prévention des incendies intervenue entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et les municipalités participantes, telle que présentée au conseil municipal.

QUE le maire, M. Yves Métras et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Geneviève Carrière, soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Franklin de l'entente intermunicipale bonifiée ainsi que toute autre pièce ou document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9_TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION NO. 2026-03-061

9.1_ALIÉNATION ET MISE EN VENTE – SOUFFLEUR À NEIGE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se départir de son souffleur à neige de marque Erskine;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la vente du souffleur à neige ;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à la vente, selon les modalités les plus avantageuses, et à signer tout document requis.

Adoptée à l'unanimité

10_HYGIÈNE DU MILIEU

10.1_DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX – JANVIER 2026

Les rapports d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de janvier 2026 sont déposés au conseil, avec dispense de lecture.

10.2_BILAN ANNUEL 2024 GESTION DE L'EAU – STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le bilan annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NO. 2026-03-062

10.3_AQUA-DATA – OFFRE DE SERVICES RECHERCHE DE FUITES RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation selon le rapport 2024 du Bilan de la Stratégie d'économie d'eau potable de procéder à un contrôle actif des fuites sur son réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel #26-031 déposé par Aqua-Data au montant de 3 396 \$ avant les taxes applicables;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte la soumission telle que présentée, et ce, afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

QUE cette dépense soit prise dans le fond réservé aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-03-063

10.4_MANDAT APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – COMPTEUR D'EAU

CONSIDÉRANT les obligations et exigences du ministère des Affaires municipales dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable et les recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de compteurs d'eau.

Adoptée à l'unanimité

11_ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NO. 2026-03-064

11.1_ NOMINATION – MEMBRES DU C.C.U.

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé afin de combler des postes au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de cet appel ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil municipal à l'effet de nommer de nouveaux membres au CCU ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal procède à la nomination de Mme Fanny Laroche et de M. Étienne Beauchamps à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

QUE les nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme devront suivre la formation sur les rôles et responsabilités des membres des CCU, dans un délai raisonnable suivant leur entrée en fonction.

Adoptée à l'unanimité

12_ LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1_ RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS AU NIVEAU DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Le rapport des activités liées aux loisirs et aux communications du mois février est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NO. 2026-03-065

12.2_ SOUMISSION RÉPARATION SURFACE DEK HOCKEY ET AJOUT DE CAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer des travaux de réfection de la surface de dek hockey, ainsi que procéder à l'ajout d'une cage de protection destinée aux personnes responsables du pointage, afin d'assurer la sécurité des installations dans le cadre des activités estivales de la « Ligue de Dek Hockey de la Frontière » ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, soit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PRIX (AVANT TXS)
Omni-Tech Sport	Remplacement panneaux de fibre (démantèlement et remontage inclus)	8 500.00 \$
	Ajout section clôture pour cage (Installation et quincaillerie incluses)	2 200.00 \$
	Livraison et déplacement	750.00 \$
	TOTAL	11 500.00 \$

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	PRIX (AVANT TXS)
Permafib	Remplacement panneaux de fibre (démantèlement et remontage inclus)	15 719.80 \$
	Ajout de cage en fibre + clôture (Installation et quincaillerie incluses) Livraison et déplacement inclus	6 526.30 \$
	TOTAL	22 246.10 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
 Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de Omni-Tech Sport au montant de 11 500.00 \$, avant les taxes et que cette dépense soit imputée au budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14 CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO. 2026-03-066

14.1 DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 ET SOLLICITATION D'APPUI

ATTENDU QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

ATTENDU QUE le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

ATTENDU QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

ATTENDU QU'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024. Toutefois, les documents du Ministère — notamment le Tome VI, chapitre 2, norme 2204 — prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm).

ATTENDU QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

ATTENDU QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématiques avec les entrées privées et les accès aux propriétés;
- une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté;
- un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales;

- une augmentation notable des coûts de matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales;
- une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation;
- des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et la municipalité;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- la FQM;
- l'UMQ;
- toutes les municipalités du Québec;
- la députée provinciale Mme Carole Mallette, circonscription Huntingdon;
- la députée fédérale Mme Claude DeBellefeuille, circonscription Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon

Adoptée à l'unanimité

15_DIVERS

16_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d'amorcer la deuxième période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s'identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s'adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu'ils s'efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En

contrepartie, il souligne que le conseil s'attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

RÉSOLUTION NO. 2026-03-067
17_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets de l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

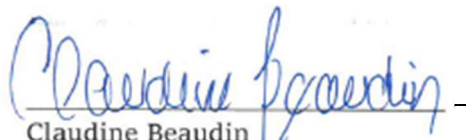
DE lever la séance régulière du conseil municipal du 2 mars 2026 à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Je, Yves Métras, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Yves Métras
Maire



Claudine Beaudin
Secrétaire de l'assemblée